

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les conditions particulières liées au routage s'appliquent à l'ensemble des entreprises filiales du groupe DOCUWEST

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Sauf stipulations particulières dûment acceptées par écrit, toute commande implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente qui, en toute hypothèse, prévalent sur tous autres documents commerciaux, notamment les conditions générales d'achat du client, correspondances et propositions antérieures. Aucun retard ni aucune omission de la part de notre société à se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales ne peut être interprété comme une renonciation à se prévaloir de ladite condition.

DEVIS - COMMANDES

Les devis sont établis sur la base des informations communiquées par le client (nature et quantité des travaux à réaliser). Sauf disposition contraire expressément convenue sur le devis, les prix qui y sont indiqués sont valable pendant les trente (30) jours suivant la date d'émission portée sur le devis.

Pour pouvoir être enregistrée, toute commande doit faire l'objet :

- soit d'un ordre écrit du client,

- soit d'un devis écrit par notre société, expressément accepté par le client

L'acceptation de la commande par notre société résulte soit d'un accord écrit, soit de l'exécution de la commande elle-même. Toute commande est alors considérée comme ferme et ne peut faire l'objet d'une annulation, même en cas de retard de livraison. Notre société se réserve le droit de refuser une commande, notamment pour des raisons techniques, en cas de manquement du client à l'une quelconque de ses obligations, de garanties financières insuffisantes.

Toutes les commandes enregistrées comportent une réserve autorisant notre société à suspendre sans indemnité les engagements pris, dans les cas suivants : grèves, incendie, intempéries et autres cas de force majeure se présentant chez nous aussi bien que chez nos propres fournisseurs.

Toutes les interventions, corrections et modifications, non préalablement convenues et entraînant un traitement supplémentaire, seront facturées en suppléments.

BON A TIRER

Notre société ne saurait être tenue pour responsable de toute erreur ou manquement de quelque nature que ce soit, résultant d'une absence d'information suffisante donnée par le client.

Le bon à tirer engage la responsabilité du client. La conformité de l'échantillon "BAT" (date, nom, signature, matières, épaisseurs, dimensions, impressions, etc...) dégage la responsabilité de notre société. La dispense, même tacite, de bon à tirer faite par le client vaut bon à tirer.

ESSAIS - CONFORMITE

Le coût des essais et la fourniture des épreuves sont à la charge du client. S'agissant des techniques de reprographiques et d'impressions numériques, les tolérances engendrées par ces technologies au niveau des couleurs sont expressément acceptées par le client.

PRIX

Nos prestations sont facturées au prix en vigueur le jour de la livraison, sauf si nous avons confirmé expressément au client que la commande serait exécutée à un prix déterminée. Notre société se réserve le droit de modifier les prix sans notification préalable.

DELAIS

Bien que nous nous efforçons de préciser des délais de réalisation aussi exacts que possible, ces derniers conservent une valeur indicative en fonction de nos propres capacités d'approvisionnement et en raison des aléas inhérents à la personnalisation des prestations. Nous mettons toujours tout en œuvre pour les respecter. Toutefois, et sauf accord dérogatoire écrit de notre part, nous ne pouvons accepter aucune conséquence pécuniaire, du fait du retard de livraison.

Les délais convenus s'entendent à partir du moment où nous sommes effectivement en possession de l'intégralité des éléments d'exécution, y compris le bon de commande, le BAT et éventuellement l'acompte.

LIVRAISONS

Les marchandises, expédiées franco ou port dû, voyagent toujours aux risques et périls du destinataire, hormis les cas de livraison par nos véhicules. Le destinataire doit ainsi vérifier, avant de donner décharge aux transporteurs, que la marchandise est en bon état et conforme au bon de livraison.

Pour toutes anomalies constatées - colis manquants ou détériorés - les réserves devront être formulées avec précisions sur le bon de livraison et confirmées dans les trois jours par lettre recommandée au transporteur. En cas de livraisons par nos véhicules, les réserves sur les quantités livrées ou l'état des marchandises doivent être formulées à nos livreurs.

RECLAMATIONS

Les éventuelles réclamations concernant la qualité de prestations réalisées devront être formulées par écrit. Les travaux faisant l'objet d'un litige devront nous être retournés au plus tard 48 heures après la date de livraison, faute de quoi aucune réclamation ne pourra être prise en compte

CONDITIONS DE REGLEMENT

En raison de son statut de prestataire de service, la société établit des factures qui sont payables au comptant

et sans escompte. Néanmoins pour les clients ayant ouvert un compte auprès de notre société, les factures sont payables au lieu d'émission et à 30 jours fin de mois, sauf si il a été confirmé expressément au client l'acceptation d'autres conditions de règlement. **L'ouverture d'un compte client est subordonné à l'acceptation de notre société et à l'atteinte d'un chiffre d'affaires minimum par année. (750 €/An)**. En cas de non réalisation de celui-ci, la société se réserve le droit de clôturer le compte ou de proposer l'instauration de frais de gestion du compte.

Un acompte peut être sollicité à la signature du bon de commande suivant la nature de la commande.

De convention expresse, et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance convenue pourra entraîner :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quel que soit le mode de règlement prévu

- l'application d'un intérêt de retard au taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur avec un minimum de 75 €.

La facturation de ces intérêts ne nous privent pas de la possibilité de nous prévaloir de la clause de réserve de propriété.

En cas de redressement ou liquidation judiciaire, nos prestations deviennent payables comptant dès le jour de prononcé du jugement.

RESERVE DE PROPRIETE

Toutes les marchandises que nous livrons restent notre propriété jusqu'au paiement intégral des factures correspondantes même en cas de vente, cession, transformation, etc... En conséquence, le transfert à l'acheteur de la propriété des marchandises vendues est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix.

Néanmoins les risques sont mis à la charge de l'acheteur dès la délivrance des marchandises vendues sous réserve de propriété.

L'acheteur devra s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les marchandises vendues et devra nous en aviser pour nous permettre de sauvegarder nos intérêts.

DROITS DE REPRODUCTION

Toute commande emportant la reproduction d'un objet ou d'un document qui bénéficie de la protection des lois sur la propriété artistique, implique que le client se reconnaît titulaire des droits de reproduction graphiques à son profit.

Nos travaux de reproduction sont donc accomplis sous l'entière responsabilité du client. Ce dernier garantit, en conséquence, et de plein droit, notre société contre toute contestation dont ce droit de reproduction pourrait être l'objet, ainsi que contre l'ensemble des conséquences, notamment, pécuniaires ou judiciaires qui pourraient en résulter pour notre société.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE-REPRODUCTION

Les droits d'auteur et notamment de reproduction attachés aux exécutions graphiques ou de toute nature effectuées par notre société, impliquant une activité créatrice au sens de la législation sur la propriété littéraire et artistique (notamment : dessins, logos, compositions spéciales...) restent notre propriété.

Le client ne peut en aucun cas les reproduire ou les faire reproduire par des tiers, sauf convention écrite en ce sens.

Cette convention écrite de cession de nos droits d'auteur et notamment du droit de reproduction doit être expresse. Elle ne saurait résulter, ni du fait que l'activité créatrice était prévue dans la commande, ni du fait qu'elle fasse l'objet d'une rémunération spéciale, ni enfin du fait que la propriété du support matériel de nos droits soit transférée au client.

Sauf convention spéciale d'exclusivité, notre société peut à nouveau utiliser ses propres créations.

DOCUMENTS ET FICHIERS CONFIS

Les documents et supports divers de toutes natures appartenant à la clientèle, notamment les maquettes, dessins, clichés, supports électroniques ou informatiques, etc., remis à notre société ne sont garantis contre aucun risque.

Notre responsabilité est exclue pour tout accident, détérioration, disparition, vol, etc. que ces derniers surviennent avant, pendant ou après l'exécution des travaux dans nos propres locaux ou dans ceux de nos éventuels entrepositaires ou sous-traitants, ou en cours de transport.

Le client doit donc veiller à conserver un original, un duplicata ou une sauvegarde de ces documents et fichiers, et assurer ceux remis à notre société en tous états, lui seul en connaissant la valeur réelle. Le client doit également obtenir de ses compagnies d'assurances l'abandon en recours contre notre société, nos préposés, nos entrepositaires ou sous-traitants.

DROIT DE SOUS-TRAITER

Afin de nous permettre de tenir au mieux nos engagements, notre société se réserve le droit de faire appel à un sous-traitant pour la réalisation de tout ou partie d'une commande qui lui serait confiée.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige ou contestation sera réglé, à défaut de conciliation amiable entre les parties, et même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, par le Tribunal de Commerce de Nantes

CONDITIONS PARTICULIERES LIEES AU ROUTAGE

Les présentes conditions particulières applicables à nos prestations de routage complètent les conditions générales de vente de notre société.

Nos conditions générales demeurent applicables en toutes dispositions non contraires aux présentes conditions particulières.

La prestation de la société se termine au dépôt à la Poste ou à la remise à un transporteur. Elle ne peut, en aucun cas, être tenue responsable des délais d'acheminement et de distribution de l'administration postale et des conséquences susceptibles d'en découler.

DOCUMENTS

Le client assure l'entière responsabilité du contenu et de la présentation des documents à expédier : en particulier ceux-ci doivent être conformes à la réglementation postale.

Les quantités de documents à expédier doivent correspondre au nombre des destinataires à servir, majoré d'un pourcentage défini ci-après :

Nombre de destinataires

Moins de 500 :	Pourcentage 10%
De 500 à 1000 :	Pourcentage 7%
De 1000 à 5000 :	Pourcentage 5%
+ 5000 :	Pourcentage 2%

Reliquats : sauf instruction écrite contraire du client, les reliquats de documents sont détruits 15 jours après exécution de la commande.

Retours : le tri des retours et leur restitution est une prestation complémentaire qui doit être précisée sur le bon de commande et qui fait l'objet d'une facturation séparée.

Anomalies des documents confiés par le client : en cas d'anomalie dans la présentation et/ou le comportement des documents en cours de l'exécution de commande, la société avertit immédiatement le client afin qu'il puisse décider de l'interruption ou de la poursuite du travail. Si le client opte pour la poursuite du travail, il accepte ipso facto le taux de gâche réel qui sera constaté en fin de travail ainsi que le délai et les coûts supplémentaires provoqués par l'anomalie constatée.

AFFRANCHISSEMENT

Les affranchissements sont une taxe correspondant au prix d'une prestation fournie par un tiers. En tant que mandataire de son client, notre société est habilitée à recevoir le paiement des affranchissements et à les reverser à la Poste.

Le montant des affranchissements, conformément aux usages de la profession, fait l'objet d'une demande de provision dont le règlement par chèque ou virement doit parvenir à notre société huit jours au moins avant la date d'expédition des documents.

A défaut, l'exécution de la commande est suspendue dans l'attente du règlement.

Le tarif postal appliqué est celui en vigueur le jour de l'expédition en fonction du poids réel du pli.

La facturation définitive est établie lorsque le montant réel des affranchissements a été communiqué par l'administration postale, compte tenu des compléments d'affranchissements éventuels